

N° 39

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 6 novembre 1979.

PROPOSITION DE LOI

*tendant à garantir l'activité et le développement
de la sidérurgie française.*

PRÉSENTÉE

Par M. Gérard EHLERS, Mmes Marie-Claude BEAUDEAU, Danielle BIDARD, MM. Serge BOUCHENY, Raymond DUMONT, Jacques EBERHARD, Pierre GAMBOA, Jean GARCIA, Marcel GARGAR, Bernard HUGO, Paul JARGOT, Charles LEDERMAN, Fernand LEFORT, Anicet LE PORS, Mme Hélène LUC, MM. James MARSON, Louis MINETTI, Jean OOGHIL, Mme Rolande PERLICAN, MM. Marcel ROSETTE, Guy SCHMAUS, Camille VALLIN et Hector VIRON,

Sénateurs.

(Renvoyée à la commission des Affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

Industrie sidérurgique. — Assurance vieillesse · Emploi · Travail (Durée du) · Travail (Hygiène et sécurité du).

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

La décision inique prise par les maîtres de forges européens et le gouvernement giscardien de supprimer 26.000 emplois et de liquider des pans entiers de la sidérurgie constitue un véritable drame.

C'est donc le tiers des effectifs de la branche qui devraient disparaître selon les plans européens auxquels le gouvernement Giscard-Barre avec l'appui de sa majorité R.P.R. - U.D.F. a pris une part active.

Ce serait des dizaines d'entreprises menacées de faillite, des milliers d'emplois supprimés, plus de 40.000 prévus d'ici à 1980, un coup fatal pour toute une partie du petit commerce et de l'artisanat.

Des régions riches de leurs ressources, de traditions, du savoir-faire de leurs travailleurs, se trouveraient menacées d'asphyxie totale.

Le Gouvernement tente de dénaturer la juste lutte des travailleurs de la sidérurgie et cherche à créer des incidents pour les isoler de l'opinion publique. Les travailleurs et les élus faisant preuve d'un sens élevé des responsabilités ont déjoué ces manœuvres provocatrices.

Il n'y a rien de fatal dans ce gâchis.

En 1978 la production sidérurgique nationale avoisine 24 millions de tonnes. Il faut remonter à une dizaine d'années en arrière pour atteindre un chiffre aussi bas.

La sidérurgie française ne représentait que 3,2 % de la production mondiale en 1977. Les capacités de production ne sont utilisées qu'à 66 %.

Les besoins français en acier ne sont pas satisfaits. On manque de logements, de transports modernes, d'équipements urbains, sociaux, culturels, d'hôpitaux et d'écoles, de machines-outils.

La consommation d'acier par habitant situe la France non seulement loin derrière un pays comme l'Allemagne, mais même en dessous de la moyenne européenne.

450 kilos par habitant en 1977 contre 679 pour la R.F.A. et une moyenne de 480 pour l'ensemble des Neuf.

La productivité a progressé en liaison principalement avec le travail posté.

En dix ans, la production annuelle par ouvrier est passée de 133 à 200 tonnes. La sidérurgie arrive au premier rang pour l'importance du travail posté : 71 % des effectifs.

Les coûts salariaux horaires restent plus faibles au niveau européen : en 1975 le coût horaire était de 5,99 unités de compte en France contre 6,82 au Luxembourg, 6,89 en R.F.A., 7,54 en Belgique.

Ce sont le plus souvent les installations les plus modernes et les plus compétitives que l'on veut démanteler ou jeter à la casse. Et puis, ceux-là mêmes qui prétendent aujourd'hui que la sidérurgie française n'est pas compétitive disaient le contraire il n'y a pas si longtemps.

Ainsi, les dirigeants d'Usinor déclaraient il y a trois ans : « L'usine de Denain, grâce au canal à grand gabarit, reste un ensemble bien adapté, parfaitement comparable aux installations de pays voisins ». Et ils en concluaient, « son développement est prévu et assuré ». Peut-on être plus clair ?

Le complexe sidérurgique de Longwy est lui aussi menacé de mort alors que tous les spécialistes — y compris ceux du journal patronal *les Échos* — s'accordent à reconnaître qu'au prix d'un investissement tout à fait mineur par rapport à ceux déjà consentis, il figure « dans le peloton de tête des meilleures unités européennes ».

Depuis 1966 jusqu'à l'actuel plan gouvernemental, ce sont quelque 14 milliards qui ont été versés aux dirigeants de la sidérurgie.

Il faut y ajouter le financement des voies de communication et des infrastructures, telle la mise à grand gabarit du canal reliant le Valenciennois au port de Dunkerque, réalisation qui a coûté à elle seule 2,5 milliards aux contribuables, et les tarifs préférentiels dont ont bénéficié ces trusts de la part des services publics.

Les barons de l'acier et les dirigeants giscardiens ont utilisé les fonds publics dans le seul souci de la recherche du profit et au détriment des intérêts du pays. Nous les accusons d'avoir favorisé l'exportation des capitaux, les achats d'entreprises étrangères qui n'avaient quelquefois rien à voir avec la sidérurgie, en sacrifiant délibérément un potentiel d'une importance décisive pour l'activité et l'indépendance nationales.

Nous accusons les maîtres de forges de licencier et dans le même temps d'user les travailleurs employés jusqu'à la limite de leurs forces. La moyenne de vie d'un sidérurgiste est de cinquante-neuf ans. Les dirigeants giscardiens bradent des secteurs décisifs de l'économie nationale comme les chantiers navals, la machine-outil, le poids lourd, l'imprimerie, le textile, ce qui du même coup prive la sidérurgie française de débouchés importants.

Ils n'ont qu'un seul objectif : pressurer le pays, drainer ses ressources vers une poignée de trusts capitalistes pour essayer de leur donner les moyens de se placer dans la lutte que se livrent les géants multinationaux à l'échelle mondiale. Leur loi, c'est le profit et la sauvegarde de la toute-puissance de ces trusts à n'importe quel prix, même au prix du chômage, de la misère, de la ruine de branches industrielles et de régions entières, même au prix de l'indépendance de la nation.

Car c'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui avec la politique d'intégration européenne.

Il y a vingt-cinq ans, au moment de la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, ses promoteurs nous disaient : « L'Europe, c'est la chance de la France ».

Ils ont menti. Le résultat est là, désastreux.

On en voit bien le résultat dans la sidérurgie. Déjà nos échanges sont très largement déficitaires dans ce secteur avec les pays de la Communauté européenne.

Alors que les importations françaises proviennent à plus de 85 % de la Communauté, les exportations vers les pays de la C.E.E. atteignent difficilement 50 %. Ainsi, plus la France se trouve intégrée dans des organismes européens comme la C.E.C.A. ou Eurofer, plus la pénétration des produits sidérurgiques des autres pays européens se fait sentir et plus la France se trouve en difficulté pour exporter à l'intérieur de l'Europe.

C'est dans le cadre de cette logique que se situe le plan Davignon, décidé à Bruxelles, favorable aux maîtres de forges ouest-allemands. C'est là qu'ont été décidées de nouvelles coupes sombres dans notre industrie sidérurgique.

Aujourd'hui, devant le plan dit de « sauvegarde » élaboré par le Gouvernement, les communistes réaffirment leur opposition, d'autant plus que les objectifs et les moyens de ce nouveau plan impliquent la diminution des capacités nationales et la recherche d'une plus grande intégration européenne. Il est prévu de réduire les capacités de production de 32 à 27 millions de tonnes et de ramener la production aux environs de 23-24 millions de tonnes. Soit une régression de l'ordre de 16 %. Dans le même temps, ce sont plus de 40.000 licenciements qui sont prévus d'ici à 1980.

Pour opérer un tel démantèlement, le Gouvernement se substitue aux maîtres de forges par le truchement d'une participation majoritaire et temporaire chez les trois principaux trusts (Usinor - Chiers - Châtillon-Sacilor).

Il s'agit, par cette mesure étatique, de permettre aux maîtres de forges, tout en étant présents et sans avoir un contrôle majoritaire, de reprendre

en main la propriété de leurs affaires, lorsque la situation sera jugée plus saine. Loin de servir l'intérêt des travailleurs et du pays, l'État vole au secours des maîtres de forges, engage et 2,5 milliards de francs et se portant garant des dettes contractées par les patrons de la sidérurgie. Il a créé un organisme, la C.A.P.A. (Caisse d'amortissement pour l'acier), dont le but principal est de rechercher des emprunts sur le marché international afin d'honorer des dettes antérieures. Après avoir financé pendant des années des trusts de la sidérurgie, le pouvoir va devoir s'endetter auprès des organismes financiers internationaux en raison des cadeaux qu'il a consentis.

Il s'agit bel et bien d'un plan qui, loin d'assurer plus de vigueur à la sidérurgie française, affaiblirait encore ses positions.

Il s'agit d'une étape dans la voie de la liquidation pure et simple, il s'agit d'un élément de cette politique désastreuse qui, d'abandon en abandon, mène au déclin de la France.

Cette situation se trouverait encore aggravée — et des documents officiels le confirment — par l'élargissement de la Communauté européenne à un pays comme l'Espagne où sont présents les capitaux américains et français et qui produit 11 millions de tonnes d'acier. Comme elle se trouvera aggravée à chaque pas nouveau qui sera fait pour étendre les pouvoirs des instances européennes, extension qui, on le sait, a de chauds partisans en France et à l'étranger. Car ce serait alors à l'étranger que seraient prises toutes les décisions importantes qui concernent la vie des travailleurs et du pays.

•••

Le Parti communiste français refuse ce gâchis, il refuse le démantèlement de notre potentiel régional et national, il refuse l'abandon et la dépendance

Le Parti communiste, ses militants, ses élus sont aux côtés des travailleurs qui avec la défense de la sidérurgie luttent pour l'indépendance de notre pays.

Les décisions qui concernent notre peuple, nos régions, ne sauraient être prises à Bruxelles, à Bonn ou dans aucune autre capitale étrangère. Elles doivent être prises en France et nulle part ailleurs.

La coopération internationale doit se faire sur la base des intérêts mutuels et dans le strict respect de l'indépendance de chaque nation.

Les travailleurs, ouvriers, employés, techniciens, cadres et ingénieurs ont acquis, au fil des générations, une riche expérience de l'industrie du fer. La France dispose d'atouts importants pour développer son in-

industrie sidérurgique. L'État qui est l'actionnaire majoritaire dans l'industrie sidérurgique a les moyens, s'il en a la volonté politique, de prendre les mesures qui s'imposent en vue de donner à notre pays la grande industrie de l'acier dont il a besoin.

Le Parti communiste propose plusieurs objectifs, dont chacun constitue un pas en avant important pour résoudre les problèmes qui sont aujourd'hui posés à l'industrie sidérurgique et garantir son avenir.

Le premier de ces objectifs, c'est la garantie de l'emploi, le refus de tout licenciement et de tout démantèlement de l'appareil de production. Cet appareil est parfaitement compétitif, et quelques investissements bien appropriés peuvent permettre d'en accroître au moindre coût la compétitivité.

Pour prendre un seul exemple, les études les plus sérieuses ont démontré qu'au moins 80 % des installations industrielles du bassin de Longwy-Villerupt-Longuyon sont modernes et compétitives et que la construction de quelques installations annexes et la reconstruction des installations les plus anciennes redonnerait à la sidérurgie de ce secteur toutes ses chances.

Il s'agit dès lors, en s'appuyant sur ce qui existe, de maintenir et de conforter un ensemble d'installations productives qui devrait assurer au moins 10 % de la production française d'acier brut, en intégrant sur place tout le processus de production, du minerai et du coke jusqu'aux produits laminés, et en y associant, plus que par le passé, les activités de première transformation de l'acier.

Il faut absolument maintenir à Longwy, à Rehon, à Herserange, ce qu'on appelle « la phase liquide », c'est-à-dire la production de la fonte et de l'acier brut, pour que les activités de laminage et de première transformation puissent être assurées.

Le maintien en activité du complexe sidérurgique de Longwy-Villerupt nécessite que soit mis un terme au gaspillage d'une des grandes ressources naturelles que possède la France : le fer lorrain.

Bien qu'il en ait été beaucoup gaspillé depuis 1961, les réserves de minerai de fer sont encore très importantes en Lorraine. On peut les estimer au moins à 4 milliards de tonnes (soit près de 1,2 milliard de tonnes de fer contenu).

Depuis 1974, la crise de la sidérurgie s'est aggravée et la part de la Lorraine dans la production nationale n'a cessé de diminuer.

C'est pourquoi, le 7 avril 1978, les monopoles ont décidé de ne plus extraire dans le bassin férifère que 30 à 32 millions de tonnes par an (au lieu de 52 millions de tonnes en 1974) et de fermer encore plusieurs exploi-

tations minières en entraînant par là le licenciement de 1.500 mineurs de fer : un effectif de 7.700.

La chambre syndicale prétend que cette réduction simultanée du nombre de sièges d'exploitations, des effectifs et de la production aura l'avantage de prolonger la durée de vie du bassin de quelques années.

Il n'en est rien : car les mesures annoncées, loin de sauvegarder les réserves, vont au contraire accélérer le gaspillage.

La fermeture d'une mine aboutit à la perte pure et simple de 10 à 30 millions de tonnes de réserves. La fermeture de 10 mines, c'est 100 à 200 millions de tonnes de réserves qui disparaissent sans espoir de récupération (soit plusieurs années de vie de gisement).

Dans les mines non fermées il y a de fortes probabilités pour que les sociétés « écrèment » encore plus les réserves.

Il y a là une véritable spirale du gaspillage et de l'abandon à laquelle il est vital de mettre fin.

Le minerai exploitable a une teneur moyenne de 28 à 34 %. Cela pose le problème de l'enrichissement du minerai lorrain. Il est inadmissible de laisser la société Usinor fermer la seule usine d'enrichissement existante et qui fonctionne depuis 1963 d'autant plus qu'elle a bénéficié de crédits et de subventions fournis par la C.E.C.A. et la Communauté.

Pour que la sidérurgie vive, il faut maintenir en activité le bassin ferrifère lorrain.

En second lieu, il faut améliorer immédiatement les conditions de travail et réduire sa durée, sans diminution de salaires. La sidérurgie est un des secteurs où le travail est le plus dur, le plus inhumain ; les maîtres de forge se sont acharnés à y renforcer l'exploitation, au point que les accidents du travail et les maladies professionnelles se multiplient et qu'un ouvrier sur deux n'y atteint pas l'âge de la retraite.

Il doit être mis fin à cette situation intolérable et nous demandons à cet effet :

- l'abaissement de la durée hebdomadaire du travail à trente-cinq heures pour les salariés de la production avec maintien intégral du salaire ;
- la création d'une cinquième équipe aux feux continus ;
- la cinquième semaine de congés payés et l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité.

Nous demandons aussi :

— l'abaissement de l'âge donnant droit à la retraite à cinquante-cinq ans pour les ouvriers, ainsi que pour le personnel féminin, et aussi l'ouverture de ce droit après trente ans de service, avec une retraite suffisante et complète.

Ces mesures correspondent à la création de 15.000 *emplois supplémentaires*. Le Gouvernement, qui est aujourd'hui le banquier principal des truts de la sidérurgie, a le moyen d'imposer ces mesures aux maîtres de forges. Elles permettraient de mettre fin à cette situation scandaleuse qui veut que, dans le même temps où des travailleurs se tuent à la tâche, d'autres sont jetés au chômage.

Il faut que soient satisfaites les revendications sociales des travailleurs de la sidérurgie, non comme une mesure temporaire destinée à faire accepter la liquidation de l'industrie, mais comme des mesures répondant aux nécessités et aux besoins de notre temps.

Le troisième objectif concerne le nécessaire rééquilibrage de nos échanges d'acier à l'intérieur de la Communauté européenne. Sur la base des chiffres de l'an dernier, ce rééquilibrage représente pour l'écoulement de notre production un gain de 2,6 millions de tonnes, ce qui correspond à l'emploi de 10.000 travailleurs environ.

Le Gouvernement doit utiliser immédiatement la possibilité de recourir à des mesures de sauvegarde, conformément à l'esprit du Traité de Rome, et protéger notre production d'acier dans le temps nécessaire à la mise en œuvre de solutions à la crise. Il est insupportable que l'on liquide la production nationale dans le même temps où on augmente les importations d'acier.

Le quatrième objectif vise à créer les conditions d'une relance de la consommation. Relance de la consommation populaire, par des augmentations de salaires et des prestations sociales. Relance de la production par des investissements appropriés et par l'arrêt immédiat du démantèlement de secteurs entiers de l'économie nationale qui sont de gros clients pour la sidérurgie. Elever la consommation d'acier par habitant à ce qu'elle est en moyenne dans l'ensemble des autres pays européens — ce qui est un objectif tout à fait réaliste pour un pays comme le nôtre — eh bien, cela veut dire la création de 5.000 *emplois supplémentaires* dans la sidérurgie.

15.000 emplois avec les mesures sociales, 10.000 emplois grâce au rééquilibrage des échanges extérieurs, 5.000 emplois avec une relance nationale de l'activité, c'est 30.000 emplois qui pourraient donc être créés rapidement. Ce sont donc les licenciements qui pourraient être annulés.

Voilà des objectifs dont la réalisation permettrait non seulement de maintenir tous les emplois et de préserver l'appareil de production, mais

aussi de porter un coup d'arrêt à l'abandon d'un secteur vital pour le pays, d'inverser la tendance pour se placer résolument dans la perspective d'un développement de l'emploi.

Le coût de ces mesures est minime par rapport au prix du chômage pour des milliers de travailleurs comme pour le pays et à ce que représente la mise au rebut d'installations et de voies de communication récentes. Le coût de ces mesures est minime par rapport à ce que signifie pour le pays, pour son indépendance, son avenir, le démantèlement d'un secteur vital comme la sidérurgie, et l'abandon de ce secteur au grand capital étranger. La solution complète de la crise passe par la nationalisation démocratique de la sidérurgie et des mines de fer.

Il faut retirer au capital la maîtrise du potentiel de production si on veut l'orienter dans un sens conforme aux besoins du pays.

Il ne s'agit pas d'étatiser mais de mettre l'industrie sous le contrôle des travailleurs et de la nation.

Il faut accroître les droits démocratiques et les pouvoirs des travailleurs, de leurs syndicats et de leurs élus.

Cela veut dire l'extension des prérogatives des comités d'entreprises, notamment en matière d'emploi, de contrôle des investissements.

La solution de la crise de la sidérurgie passe par la maîtrise nationale — autrement dit par la nationalisation franche et complète de cette industrie, par le contrôle démocratique et la participation directe des travailleurs aux responsabilités, par la mise en œuvre sur cette base d'une politique de développement de la production d'acier et de la satisfaction des besoins industriels et sociaux du pays.

Dans l'immédiat, il est possible de prendre un certain nombre de mesures pour arrêter cette hémorragie d'emplois industriels, de casse de l'outil de travail et d'asphyxie des régions concernées. Ces mesures sont liées au développement de l'exploitation des mines de fer qui fait l'objet d'une autre proposition de loi du groupe communiste.

L'avenir de la sidérurgie est en jeu. Le Parlement doit délibérer et se prononcer sur cette grande question d'importance nationale.

C'est pourquoi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter la proposition de loi suivante :

PROPOSITION DE LOI

Article premier.

Le maintien en activité de la sidérurgie et son développement sont indispensables à l'économie nationale, à la croissance équilibrée des régions et à l'indépendance de la France.

La définition de la politique sidérurgique est de la compétence du Parlement français.

Art. 2.

Les travailleurs de la sidérurgie bénéficient de la garantie de l'emploi.

Tous les licenciements prévus par le récent plan de restructuration de la sidérurgie sont annulés.

Les unités de production existantes sont maintenues en activité.

Le démantèlement de l'appareil de production et les fermetures d'entreprises prévus par le plan de restructuration de la sidérurgie sont annulés.

Art. 3.

Pour les salariés de la production dans la sidérurgie, la durée du travail effectif ne peut excéder 35 heures par semaine sans réduction de salaire.

Art. 4.

Dans la sidérurgie le travail en continu est organisé avec un roulement à cinq équipes.

Art. 5.

Les salariés de la sidérurgie bénéficient d'une semaine supplémentaire de congés payés.

Art. 6.

L'âge minimum auquel peut être demandée la liquidation de la pension vieillesse au taux plein est fixé à cinquante-cinq ans pour les ouvriers et les femmes travaillant dans la sidérurgie.

Les salariés de la sidérurgie dès qu'ils justifient d'une durée d'assurance au moins égale à trente ans peuvent prendre leur retraite et faire liquider leur pension au taux normalement applicable à soixante-cinq ans.

Art. 7.

Le comité d'hygiène et de sécurité a compétence pour l'ensemble du personnel travaillant dans les entreprises sidérurgiques, qui comprend non seulement le personnel intermédiaire et intermittent, mais également le personnel des entreprises effectuant pour le compte de l'entreprise des travaux à l'intérieur de celle-ci.

Ses prérogatives sont étendues à l'ensemble des questions concernant :

- l'aménagement des postes et lieux de travail, et ceci dès le stade des projets ;
- la formation pratique en matière de sécurité ;
- le droit d'investigations et d'enquêtes en cas d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ;
- les conséquences sur l'environnement, du bruit, et des autres nuisances, ainsi que de toutes les formes de pollution provoquées.

Art. 8.

Les comités et délégués à l'hygiène et à la sécurité devront recevoir obligatoirement toute information qu'ils demanderont pour évaluer les risques techniques ou toxiques et auront le droit de prendre toute initiative, démarche, visite, appel à des experts dans le cadre de leur mission. Le temps passé à ces activités sera rémunéré comme temps de travail.

Art. 9.

Les délégués à l'hygiène et à la sécurité disposeront du droit de faire obstacle à la mise en place ou de faire interrompre le fonctionnement de tout système ou outil de production dangereux pour les salariés. Ils devront alors faire un rapport au C.E. La solution du problème interviendra soit par accord amiable entre la direction et le comité d'hygiène et de sécurité, soit par recours à l'inspection du travail.

Art. 10.

Le Gouvernement déposera, dans les trois mois suivant la promulgation de la présente loi, un projet de loi sur le développement de la sidérurgie répondant aux principes suivants :

- la sidérurgie doit recevoir les investissements permettant d'accroître au moindre coût la compétitivité ;
- la construction d'une aciérie à oxygène à Usinor-Longwy ;
- la construction d'un four électrique à Villerupt ;
- la construction d'une cokerie à Homécourt ;
- l'élévation de la consommation d'acier par habitant exige l'arrêt immédiat du démantèlement des secteurs de l'économie nationale dont la sidérurgie est un des principaux fournisseurs.

Art. 11.

La France doit rééquilibrer ses échanges d'acier à l'intérieur de la communauté européenne.

Le Gouvernement applique à cet effet des mesures de sauvegarde de manière à protéger la production nationale d'acier le temps nécessaire à la mise en œuvre de solutions à la crise.

Art. 12.

Dans la sidérurgie les comités d'entreprise et d'établissement et les sections syndicales d'entreprise doivent être obligatoirement informés de façon claire et complète sur la gestion de l'entreprise. Ils doivent recevoir périodiquement et pouvoir consulter en permanence les documents essentiels de gestion : budgets et programmes d'implantations, d'investissements, de financement, de production et de ventes, données sur les prix, les achats et les fournisseurs. Ils doivent accéder également aux documents concernant la politique du personnel : rémunération, durée et conditions de travail, mouvements de personnel. Ils disposent d'une heure payée par mois, prise sur le temps de travail pour informer le personnel.

Art. 13.

Les comités d'entreprise sont habilités à demander à la direction de réexaminer, avant l'application, tout projet de restructuration, déplacement de personne, modification des conditions de travail, implantation, investissement, fusion, prise de participation, absorption.

Art. 14.

Les articles 158 *bis*, 158 *ter* et 209 *bis* du Code général des impôts relatifs à l'avoir fiscal sont abrogés.